

Commission Parcours professionnels

La commission « Parcours professionnels » a pour mission de :

- réaliser le suivi du déploiement du SPRO et du CEP en lien étroit avec la DGEFP, l'ARF et les CREFOP sur la base des informations capitalisées par la commission Territoires,
- réaliser tous les travaux décidés par le bureau ou demandés au Conseil sur ces thématiques (ex: sécurisation ingénierie de parcours, CSP, IAE...),
- veiller à la mise en réseau des systèmes d'information (SI) et réalise notamment, pour ce faire, la cartographie des SI interconnectés de l'orientation, de la formation et de l'emploi.

Cadre Légal :

- art. L. 6123-1 3° du code du travail : contribution au débat public sur l'articulation des actions en matière d'orientation, de formation professionnelle et d'emploi,
- arrêté du 16 juillet 2014 fixant le cahier des charges du CEP : suivi et évaluation de la mise en œuvre du CEP, communication annuelle sur la montée en charge et le service rendu, élaboration de la méthodologie d'évaluation du CEP et communication d'un rapport de synthèse des évaluations réalisées par les CREFOP.

En 2017, la commission propose d'orienter ses travaux selon les axes suivants :

Rapport sur le CEP :

- **2ème rapport sur la mise en œuvre du CEP** et le suivi des recommandations 1 à 15 du rapport du CNEFOP adopté le 12 avril 2016.
- **Suites du rapport sur la certification du CEP par la mise en œuvre d'un plan d'action pour un pilotage stratégique du CEP** impliquant :
 - L'élaboration et la déclinaison opérationnelle d'un référentiel de compétences du CEP pour :
 - remettre en perspective des opérateurs une vision plus juste des attendus,
 - servir de base aux processus de professionnalisation,
 - servir de base aux cahiers des charges de formation,
 - le cas échéant servir de base à une ingénierie de certification,
 - d'un projet de référentiel « qualité » réalisé dans le cadre d'un groupe de travail interinstitutionnel dédié, sous l'animation de l'animation de la DGEFP,
 - en relation étroite avec la commission Qualité (compétences transversales), une réflexion approfondie sur les modalités de développement de l'autonomie des personnes dans le cadre du CEP,

- en relation étroite avec la commission territoire, le suivi des initiatives d'animations par les CREFOP en matière de suivi du CEP, du SPRO et le cas échéant de conférences de financeurs,
 - un plan d'action pour la mise en visibilité auprès de l'ensemble des actifs des services proposés par le CEP,
 - la poursuite des travaux pour l'élaboration d'un tableau de bord consolidé permettant d'appréhender la qualité, notamment itérative, des processus d'appui, la pluralité des actions mobilisées en appui de la construction du parcours et leur impact sur la situation des bénéficiaires,
- **Travaux thématiques liés à l'impact du CEP dans le paysage de l'offre de service d'accompagnement et articulation avec les différents mesures des politiques de l'emploi et la diversité des ingénieries de parcours**
- Capitalisation et mutualisation des éléments probants des ingénieries de parcours développées en direction de public éloigné du marché du travail mobilisant la diversité des situations de travail ou d'immersion « in situ » dans les dispositifs d'emploi et de formation
 - Impact des nouvelles formes de mobilisation de la main d'œuvre par les employeurs sur le champ de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle
 - Articulation entre CEP, droit universel des actifs et entretien professionnel, obligation des employeurs, au profit d'un renforcement de la capacité des personnes à opérer des choix d'orientation professionnelle (cadre méthodologique 2ème semestre 2017)

Autres travaux thématiques :

- le suivi du **déploiement de l'entretien professionnel** à engager : cadre méthodologique (2° semestre)
- **L'orientation des jeunes** :
 - la coordination des offres de services au service du droit de retour en formation et du lien enseignement initial
 - l'orientation vers l'apprentissage, à toutes les étapes majeures de l'orientation en processus initial de formation (axe 1 du programme de travail adopté au printemps 2016).